



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE COGGIA



REPUBLIQUE



FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

**COMMUNE DE COGGIA  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 15 avril 2024  
N° 29**

**OBJET : Approbation du compte de gestion M49 de l'exercice 2023.**

**Date de la convocation :  
10/04/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, et le lundi 15 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.

**Nombre de membres  
Composants l'Assemblée :  
15**

**Etaient présents :** Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Madame BIFERALI Martine, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur ALZAPIEDI Antoine.

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 15**

**Nombre de membres  
présents : 13**

**Etaient absents :** Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur MALATESTA Ludovic.

**Nombre de votants : 15**

**Quorum : 08**

**Absents représentés :** Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude.

**Secrétaire de séance  
Madame BIFERALI  
Martine**

**Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer**



Monsieur **COGGIA Jean-Dominique**, 2<sup>ème</sup> Adjoint délégué aux finances et aux budgets, donne lecture du document tel que dressé pour l'exercice 2023.

Sur exposé de **COGGIA Jean-Dominique**, 2<sup>ème</sup> Adjoint délégué aux finances et aux budgets par 10 voix POUR et 5 CONTRE (**PASSALACQUA Jean-Louis**, **FENECH Carmel**, **LIBONATI Julie**, **ALFONSI Noëlle**, **ALZAPIEDI Antoine**) de ces membres présents ou représentés.

VU le Code Général des Collectivités,

VU le Budget Primitif de l'exercice 2023 et de l'ensemble des délibérations modificatives qui si rattachent,

CONSIDERANT l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023,

CONSIDERANT l'exécution du budget de l'exercice clos dans ces différentes sections budgétaires,

CONSIDERANT la comptabilité des valeurs inactives,

Après réunion de la commission compétente le 15 avril 2024,

DECLARE que le compte de gestion M49, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre.



Le Maire,

François COGGIA